

M. le Député Buchmann a posé des questions très claires concernant cette problématique-là. La sécurité d'approvisionnement est un sujet important dans le contexte de la politique énergétique. Dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat a précisé sa position sur la participation du Groupe e à la centrale à charbon de Brunnsbüttel. En ce qui concerne le développement du nucléaire pour le pays, il attend une orientation claire du Conseil fédéral et espère une réalisation rapide, par le groupe e, du projet de centrale à gaz à cycles combinés de Cornaux par le Groupe «e». Il se déclare également favorable au développement de biocarburants uniquement dans la mesure où ceux-ci sont produits par une valorisation de déchets organiques. Pour une question d'éthique, il exclut d'encourager l'utilisation de terrains d'assolement et de produits agroalimentaires à cette fin.

Pour répondre correctement ou concrètement à la question de M. Buchmann, vous avez raison, on ne peut pas vraiment combler les besoins, les lacunes en 2020 uniquement par l'introduction des nouvelles énergies renouvelables. Il faut avoir recours à ce quatrième pilier de la politique du Conseil d'Etat qui dit qu'il faut avoir recours à des grandes centrales de production énergétiques, soit des centrales nucléaires, soit des centrales à gaz. Les deux ont des avantages et des désavantages. Le problème des déchets pour le nucléaire, le problème aussi de la rapidité de la mise en place de ces centrales liées aux discussions politiques. On n'est pas sûr si on arrivera vraiment avoir des nouvelles centrales en 2020 quand cette pénurie, déjà annoncée, sera là. Les centrales à gaz combiné, quant à elles, présentent l'avantage qu'on pourrait assez rapidement les réaliser, mais le désavantage d'une production considérable de CO<sub>2</sub>. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est convaincu qu'au niveau fédéral le Parlement doit pouvoir prévoir des mesures idoines pour qu'une grande partie de ce CO<sub>2</sub> puisse être compensée au niveau mondial et pas seulement en Suisse. Concernant la sécurité d'approvisionnement, il faut quand même aussi dire une chose. Il faut pouvoir donner des incitations pour les nouvelles énergies renouvelables mais en même temps il faut aussi envisager des mesures obligatoires.

Arrivons maintenant à la question des coûts et du financement. Le coût pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique est estimé à environ 17 millions de francs par an. Actuellement, vous avez vu, dans le budget on a 2 millions de francs. Cela signifie que nous devons prévoir des montants considérables. Qu'a prévu le Conseil d'Etat? Nous avons dit vouloir augmenter le budget ordinaire de 2 à 4 millions de francs environ dans le plan financier. Puis, on doit mettre en place un fonds cantonal de l'énergie. Ce fonds cantonal de l'énergie devra être alimenté par des contributions du Groupe e. Nous sommes actuellement en train de négocier avec le Groupe e ces questions-là et nous espérons avoir là une contribution considérable afin de pouvoir aussi financer ces coûts supplémentaires. Ensuite, il y a les contributions globales de la Confédération et il y aura cet argent pour les assainissements des bâtiments qui sont prévus par cette taxe CO<sub>2</sub>.

Les prochains pas. Sur la base du rapport présenté et compte tenu des discussions qui ont eu lieu dans

le cadre de ce débat, le Conseil d'Etat formulera des propositions lors de la révision de la loi cantonale sur l'énergie dont le projet sera en principe débattu à la fin de l'année prochaine ou au début de l'année 2011. Entretemps, il se chargera d'adapter le règlement sur l'énergie pour appliquer les dispositions du modèle de prescriptions énergétiques des cantons, ces fameux MoPEC 2008 pour lesquels une modification de la loi cantonale ne s'avère pas nécessaire. Il est à souligner que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un plan d'action concret dans le cadre du message de la révision de cette loi sur l'énergie et un monitoring permettra d'accompagner la mise en place de ces différentes mesures. Les débats périodiques au Grand Conseil pourront être organisés par cela.

En conclusion, et compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la nouvelle stratégie énergétique qu'il entend mettre en place sans tarder.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Projet de loi N° 159** modifiant la loi sur l'énergie (LEn)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

#### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi modifiant la LEN s'est réunie le 13 octobre dernier. M. le Commissaire du Gouvernement était accompagné à cette occasion de M. Martin Tinguely, chef du Service des transports et de l'énergie, et de M. Serge Boschung, chef de la section énergie du Service.

En ouverture de séance, M. le Commissaire et ses chefs de service nous ont présenté de façon détaillée la nouvelle stratégie énergétique du canton de Fribourg. Vous venez d'ailleurs de prendre acte du rapport N° 160 qui traite de ce sujet. La modification de loi qui nous intéresse aujourd'hui est due à la prise en considération de la motion de notre collègue Josef Fasel, qui demandait en 2005 déjà, que tous les bâtiments publics du canton soient alimentés par une ressource énergétique neutre du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub>, que l'Etat de Fribourg consomme pour ses propres besoins du courant Jade produit par le Groupe e et que les transports publics utilisent du carburant diesel contenant 10% d'éthanol. A l'époque déjà, le Conseil d'Etat avait émis quelques réserves quant à la mise en œuvre de cette motion. Mais le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, avait voulu donner un signe fort pour la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et avait accepté les propositions du député Fasel.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous fait une proposition de modification de la loi sur l'énergie qui est approuvée à l'unanimité par la commission. Elle nous

<sup>1</sup> Message pp. 2078ss.

paraît réaliste et équilibrée. Je vous encourage donc, au nom de la commission, à entrer en matière et à accepter les modifications proposées.

**Le Commissaire.** Nous vivons dans une société apprenante. M. le Rapporteur avait parlé de la grande sagesse du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a pris acte de cette décision prise contre son opinion en 2005 et nous allons essayer de réaliser ses propositions. Nous vous proposons d'en réaliser deux alors que la troisième ne sera pas réalisée. Depuis le dépôt de la motion en 2005, il s'est avéré que la valorisation de certains produits et sous-produits de l'agriculture dans le but de produire du carburant n'est pas aussi judicieuse qu'elle ne pourrait paraître, notamment en ce qui concerne le bioéthanol mélangé à raison de 10% à du diesel. Tout d'abord, force a été de constater que techniquement, à ce jour, il n'est pas possible d'utiliser du carburant diesel<sub>10</sub>, normé pour les véhicules. D'autre part, pour une question d'éthique, je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil d'Etat n'entend pas encourager l'utilisation des terrains d'assolement dans le but de produire du combustible et/ou du carburant au détriment de la production agro-alimentaire. Seule la valorisation de déchets organiques pourrait s'avérer être une bonne alternative le jour où la technique sera adaptée.

En conclusion et compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le présent projet de loi.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Il y a quatre ans et demi, quand nous avons pris cette décision, nous avons des visions plus claires que d'autres cantons. Je vous remercie d'avoir eu cette clairvoyance à l'époque, contre l'idée du Conseil d'Etat. Effectivement, il lui a fallu pas mal de temps pour répondre à cette motion. Et des fois, c'est quand même bien de réfléchir, de prendre un peu de temps et là je fais allusion notamment au troisième point sur lequel je reviendrai plus tard. Mais je me souviens de la discussion et je ne pense pas que cette motion aurait été acceptée s'il n'y avait pas eu la semaine précédente les inondations à la Nouvelle-Orléans. Il s'agissait d'une catastrophe naturelle suite à une tempête, et nous sommes tous d'accord qu'il y en a toujours plus et qu'elles sont toujours plus virulentes. Et ces événements naturels sont quand même dus au changement de climat. C'est dans ce contexte-là qu'en 2005, vous avez accepté cette motion.

J'en viens aux trois demandes concrètes. La production d'énergie pour le chauffage des maisons sur la base alternative a été acceptée. Je pense même qu'entre-temps ce système a été appliqué dans pas mal de bâtiments. Il y a beaucoup de possibilités aujourd'hui parmi lesquelles le forage, dans le but d'utiliser la chaleur de la terre, mais aussi le bois. Vous savez qu'en Suisse, le bois n'est exploité qu'à 50% et les technologies au niveau des chaudières à bois se sont fortement améliorées. Aujourd'hui, avec les prescriptions que nous avons concernant les cheminées, il est même possible d'utiliser les poussières fines. Il y a des exemples en ville de Fribourg où de grands bâtiments sont chauffés par ce biais-là. Par contre, le Conseil d'Etat a également dit, et là je le remercie, que dans les cas

où ça n'est pas possible, il veut compenser la question du CO<sub>2</sub>.

Concernant le deuxième volet, l'Eco-Strom: à l'époque, je m'étais aussi informé auprès du Groupe e, parce que j'avais le souhait que l'Etat montre l'exemple. Et nous avons vu aujourd'hui dans le rapport que l'Etat veut montrer l'exemple. J'avais donc l'idée de demander que tous les bâtiments publics consomment du courant vert. Aujourd'hui on dit que ça n'est pas possible pour tous les bâtiments parce que le Groupe e n'est pas apte à en fournir autant (à l'époque on m'avait donné une autre réponse). Maintenant, je suis aussi content comme ça.

Par contre, étant donné qu'on parle toujours d'économiser de l'énergie, je me pose la question de savoir si nous avons vraiment besoin de toutes ces lampes dans cette salle. Je ne sais pas ce que ça donnerait si on diminuait ou éteignait chaque deuxième lampe. Peut-être que ça a aussi une influence sur la clairvoyance des députés mais, à mon avis, on pourrait économiser de l'énergie ici.

Troisième volet, le bioéthanol. A l'époque le journal «La Liberté», et c'était le hasard, ça n'était pas à cause de moi, avait publié toute une page sur le bioéthanol et les possibilités d'appliquer les 10%. A mon avis, c'était techniquement faisable, Zürich l'ayant d'ailleurs appliqué. Par contre, au niveau éthique, je dis qu'il n'est pas toujours bien de se lancer tout de suite dans une aventure. Les Américains l'ont fait et aujourd'hui, une personne qui était là-bas me l'a dit, on peut voir tous les 50 kilomètres une station de bioéthanol, c'est-à-dire une entreprise qui transforme le maïs en bioéthanol. Les conséquences sont que les Mexicains n'ont aujourd'hui plus de matière première pour faire leur pain, parce qu'ils font celui-ci avec du maïs et non comme chez nous avec des céréales. Je suis alors absolument d'accord qu'au niveau éthique, il n'est pas juste d'utiliser de telles matières premières pour de l'énergie plutôt que pour de la nourriture. Mais par contre, je suis en train de faire un réseau de chauffage sur la base de bois et je suis allé voir en Allemagne ce printemps, à une heure de voiture d'ici, à Rheinfelden de l'autre côté du Rhin, des installations de chaudières. Ils ne brûlent pas du bois, ni du pétrole, mais des grains de blé comme nous les battons et livrons aux centres pour faire du pain. Ils le versent dans un trou et le brûlent. J'ai quand même abordé la question éthique avec les responsables qui m'ont dit qu'ils touchaient 18 francs par 100 kilos de blé. C'est une question financière à laquelle je vous rends attentifs. En effet, il faut faire attention au niveau de toutes ces énergies car la nourriture est aussi de l'énergie et ça a un prix.

Je vous invite donc à accepter ce projet.

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE).** Le groupe de l'Union démocratique du centre vient de prendre acte avec satisfaction du rapport relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg. Dans la même lignée, notre groupe soutient l'entrée en matière et les propositions faites par le Conseil d'Etat dans le projet de révision de la loi sur l'énergie. L'Etat a un devoir d'exemplarité en la matière et les propositions du Conseil d'Etat nous paraissent justes et surtout réali-

sables. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient donc cette proposition de modification.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a débattu avec intérêt du projet de loi modifiant la loi sur l'énergie qui nous est soumis aujourd'hui. L'exemplarité proposée à l'article 1 de la modification concernant l'article 5 de la loi, qui oblige le canton et les communes à une émission neutre du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub> pour la production de chaleur, est à saluer et va dans le sens d'une politique environnementale responsable. Lors du débat en commission, il a été question d'une société à 2000 watts à l'horizon 2100. Ceci est d'ailleurs clairement relevé dans le rapport N° 160 concernant la planification énergétique du canton, discuté tout à l'heure. A ce propos, nous souhaiterions relever que l'objectif n'est pas du tout ambitieux et qu'il mérite que l'on planifie à nouveau les échéances pour atteindre le but dans un délai raisonnable et acceptable du point de vue environnemental. Comme l'ont relevé certains membres de la commission, cet horizon 2100 doit être raccourci et doit devenir l'une des priorités de chacun d'entre nous. Le curseur indiquant le nucléaire et l'énergie fossile doit impérativement se diriger sur les énergies renouvelables dans une échéance de 40 ans et non pas de 90 ans, comme planifié par le gouvernement. Sinon, cela signifierait qu'on a aucune confiance en nos unités de recherche et que les investissements importants destinés à l'énergie renouvelable, comme l'hydrogène par exemple, ne seraient que de la poudre aux yeux. Ceci signifierait aussi que la politique n'a pas confiance dans la recherche et le développement actuel, ce qui donnerait un très mauvais signal aussi à l'économie. Les propositions faites dans la modification proposée vont dans le bon sens. Lors de la révision de la loi sur l'énergie prévue en 2010, il faudra continuer sur la même lancée et être ambitieux afin d'atteindre le but visé dans un délai acceptable. C'est dans ces perspectives que le groupe socialiste votera les modifications proposées et vous invite à en faire de même.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt ce projet de loi N° 159. Nous saluons la sagesse et remercions le Conseil d'Etat qui, malgré son opposition à la motion acceptée par ce Parlement, voit clairement les choses. Le Conseil d'Etat nous propose d'écarter et de retarder dans un premier temps la mise en œuvre de deux des trois points à traiter. S'il est vrai que chacun veut faire quelque chose allant dans le bon sens, il faut cependant prendre garde aux coûts et responsabilités engendrés par les mesures, par rapport au résultat recherché. Alors tout comme le Conseil d'Etat, nous prenons acte qu'introduire du bioéthanol à hauteur de 10% dans le carburant diesel n'est en l'état pas quelque chose de réaliste, tant du point de vue technique qu'opérationnel. Et puis éthiquement, il est quand même préférable de garder la valeur énergétique de la betterave, du blé, du maïs, du topinambour, de la pommes de terre et autres, pour nourrir nos congénères. Je trouve anormal, vu la faim dans le monde, de mélanger au carbu-

rant traditionnel du carburant vert nourricier afin de faire avancer nos «caisses à pétrole».

Concernant l'utilisation du courant vert Jade-Star, là-aussi le Conseil d'Etat ne peut pas imposer aux communes et au canton d'acheter quelque chose qui n'existe pas en quantité suffisante. A ce jour, nous produisons seulement 5% du courant Jade-Star que consomment les bâtiments de l'Etat. L'évolution de la technique et les investissements futurs à consentir feront certainement qu'un jour cette mesure pourra être appliquée. Pour la partie restante, le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutiendra l'obligation d'installer dans les nouveaux bâtiments construits par le canton ou par les communes, des moyens de production de chaleur neutres en CO<sub>2</sub>. Cependant, nous souhaitons que la définition de nouveau bâtiment soit clairement énoncée par le Conseil d'Etat comme tel dans le règlement d'exécution. Nous ne voulons pas que les transformations de bâtiments, même lourdes, soient assimilées systématiquement à de nouveaux bâtiments. C'est conscient de l'effort important que les collectivités devront faire et par là leurs contribuables, que le groupe libéral-radical attend la mise au clair précise de la notion de nouveau bâtiment, avant d'accepter cette mesure.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche salue l'effet d'apprentissage du Conseil d'Etat et se réjouit du contenu de la proposition dont il soutiendra l'entrée en matière et la proposition de révision partielle de la loi sur l'énergie. C'est une contribution réelle et un bon exemple de l'exemplarité de l'Etat.

A ce sujet-là, j'aimerais rompre une lance pour étendre le concept d'exemplarité de la manière suivante. De la même manière que les multinationales sont responsables de la production et des conditions de production de leurs sous-traitants, il me semble que l'Etat pourrait assumer la responsabilité que ses partenaires dont j'ai parlé tout à l'heure, assument aussi les trois mesures concrètes évoquées dans la révision en question. C'est pour cela que nous attendons de la part du Conseil d'Etat des actions décidées pour négocier et sensibiliser ses partenaires pour que eux aussi appliquent ces trois mesures et que, de cette manière, l'exemplarité soit étendue à d'autres instances que l'administration publique seulement.

J'aimerais profiter de cet exemple de mesure concrète pour attirer l'attention de ceux qui décrient l'idéologie excessive de certains, pour leur dire deux choses. La première, je pense effectivement que l'idéologie est mauvaise conseillère. La deuxième est qu'avant d'accuser les autres, il faut voir quelle est sa propre idéologie. Personnellement, nous sommes opposés à l'idéologie des petits pas faisables seulement. Les petits pas doivent être faisables bien sûr, mais les petits pas faisables considérés seulement en eux-mêmes sont aveugles. Ils ne nous disent pas où nous allons et vers quoi nous devons aller. C'est pour cela qu'on ajoute à la pratique des pas faisables, évidemment, celle des pas nécessaires. Et ça nous paraît absolument important de considérer ces deux choses-là, la faisabilité et l'efficacité nécessaire. Avant de décrier l'idéologie des autres, on peut donner un conseil aux idéologues, c'est de mieux analyser leurs propres idéologies.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants. Je crois qu'il y a une belle unanimité sur ce projet de modification de loi. Je veux aussi remercier le député Fasel pour la promotion qu'il fait pour le bois. Et puis, la proposition de M. le Député Thévoz d'étendre le devoir d'exemplarité aux partenaires de l'Etat a été discutée en commission, mais elle n'a pas été retenue par cette dernière.

**Le Commissaire.** Je remercie les différents intervenants pour leur soutien à l'entrée en matière de cette révision de loi. Je pense que c'est une étape très importante où l'Etat et les communes peuvent vraiment montrer l'exemple. Concernant la question concrète posée par le député Morand, il est clair pour le Conseil d'Etat qu'un nouveau bâtiment est un bâtiment à construire. Et nous sommes prêts à clarifier cette notion dans le cadre du règlement.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

ART. 1

ART. 5 AL. 4, 5 ET 6 (NOUVEAUX)

**Le Rapporteur.** A l'article premier, on voit les modifications de l'article 5 al. 4, il s'agit des bâtiments nouveaux, propriétés de l'Etat et des communes. Et, à partir de l'adoption de cette loi, tous ces nouveaux bâtiments devraient avoir des moyens de production de chaleur destinés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire neutres au niveau des émissions de CO<sub>2</sub>. Les dérogations sont permises, on les retrouve à l'alinéa 5. Et, à l'alinéa 6, les bâtiments de l'Etat sont progressivement alimentés par du courant vert labellisé produit dans le canton.

**Le Commissaire.** Deux de ces trois nouveaux alinéas concernent la question de la neutralité en CO<sub>2</sub>, ce sont les alinéas 4 et 5. Là, j'aimerais peut-être dire seulement que les installations neutres en CO<sub>2</sub> à ce jour, notamment concernées par la disposition, sont les installations de chauffage au bois, les pompes à chaleur alimentées par du courant vert, les installations solaires thermiques et les installations de valorisation des rejets de chaleur. Comme cela a été dit de manière très claire, il peut y avoir des cas dans lesquels, en ville par exemple, on ne peut pas vraiment réaliser cet objectif parce qu'on ne peut pas faire des forages pour des pompes à chaleur ou alors on ne peut pas utiliser des pellets pour des raisons écologiques car des filtres ne peuvent pas être installés pour les particules fines ou ce serait déraisonnable financièrement. C'est dans ce contexte-là que le Conseil d'Etat vous propose, à l'alinéa 5, des compensations.

Concernant l'utilisation du courant vert labellisé, à l'alinéa 6, j'aimerais vous dire que là, il y a quand même un certain coût supplémentaire pour l'Etat. Si on peut réaliser jusqu'en 2015, là, je dois quand même souligner que le Groupe «e» et les autres fournisseurs doivent encore être capables de le fournir. Le Groupe e doit être capable, par exemple de réaliser le parc éolien au

Schwyberg. Là nous aurions des coûts d'environ 2 millions de francs supplémentaires par an si on peut vraiment couvrir un quart de l'utilisation de ce courant.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP). Total: 89.

#### Salutations

**Le Président.** J'ai le plaisir de saluer dans la tribune du public une délégation du conseil communal